



L'an deux mille dix, le treize avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de LOMBERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ROQUES, Maire.

Présents : MM. Claude ROQUES - CASTAN – GERAUD – Mme BASCOUL – MM. FABRIES – CORBIERE - Melle Séverine ROQUES – MM. ROUQUETTE - GAILLAC – LLOP – M. MOUSNIER - Mme LECHEVANTON – M. HOULES – Mme ENJALBERT.

Excusée : Mme CAUSSE qui a donné pouvoir à Mme ENJALBERT.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Budgets 2010 :

Monsieur GERAUD, adjoint délégué aux finances présente à l'assemblée les projets de budget pour 2010.

- *Commune* : Il s'équilibre en fonctionnement à 527 943 euros et à 523 608,03 euros en investissement.
- *Assainissement* : Il est équilibré à 63 741 euros en fonctionnement et à 112 931,75 euros en investissement.
- *CCAS* : Il s'équilibre à 1214,19 euros en fonctionnement et à 15,24 euros en investissement.

Les membres présents à l'unanimité votent ces budgets.

Subventions aux associations :

Les Conseillers concernés par une des associations attributaire d'une subvention se retirent tour à tour, à savoir :

Jean CASTAN pour le Comité Local de Santé, Mickaël ROUQUETTE pour la Société de pêche et Jérôme FABRIES pour le CLSH.

Les membres présents à l'unanimité inscrivent les sommes suivantes au budget Communal 2009 :

ADMR : 250 € - ASL : 650 € - ALT : 1 300 € - Club des Aînés Ruraux : 100 € - Chasse : 250 € - Pêche : 230 € - Foyer Laïque : 500 € - Anciens Combattants : 100 € - Pompiers : 50 € - Sécurité Routière : 100 € - CDJA : 50 € - Chenil : 642 € - Croix Rouge : 50 € - Comité Local de Santé : 160 € - Réalmont XIII : 100 € - Ecole Privée : 740 € - APE du Collège : 100 € - Ail Rose : 80 € - La Clé des Chants de Lombers : 1 800 € - Lombers Sport et Nature : 160 € - Divers : 88 €, pour un montant total de 7 500 € Monsieur le Maire est chargé de verser ces sommes aux différentes associations. Il est précisé que la Pétanque Lombersoise renonce, comme les années précédentes, à la subvention municipale.

Participation du SIVU du Tarn Centre aux frais de fournitures administratives et utilisation du matériel informatique :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le secrétariat du SIVU (réseau d'écoles) est effectué à la mairie de Lombers avec le matériel de la Commune. Il propose qu'une participation soit demandée au réseau d'écoles pour indemniser la Commune des frais de papier, encre et matériel informatique.

Après discussion, les membres présents acceptent à l'unanimité cette proposition et fixent le montant de la participation annuelle à 30 euros.

La présente délibération reste valable jusqu'à ce qu'un nouveau taux de participation soit décidé par le Conseil municipal.

**Création d'un poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe :**

Monsieur le Maire indique qu'un agent technique territorial 2^{ème} classe a été proposé, au titre de la promotion interne pour avancement au grade d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe. Cette promotion n'intervenant qu'après avis du Comité technique paritaire.

Il propose au Conseil de créer un poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe, catégorie C à compter du 1^{er} mai 2010 pour parer à cette éventualité.

Les membres présents acceptent cette proposition à l'unanimité.

Droit de préemption urbain :

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption urbain présentée par Maître Antoine FABRE, notaire à Graulhet, concernant la voirie du lotissement « Les Hauts de Bagenac », section B n° 1884, 1885 et 1886 pour une superficie de 1241 m².

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil décide de renoncer à son droit de préemption.

Manifestation du 13 juillet :

Il est décidé d'un commun accord de solliciter les Associations de Lombers pour participer à l'organisation de cette soirée. L'orchestre et les Bandas sont retenus pour le mardi 13 juillet 2010.

Syndicat intercommunal de la Vallée du Dadou :

MM. ROQUES, HOULES et CORBIERE font le compte-rendu de la réunion de ce syndicat qui a eu lieu ce jour à Saint-Genest de Contest.

A la question que se pose la Commune de Lombers, depuis longtemps, à savoir l'enlèvement de l'atterrissement situé sous le pont du village, il a été répondu qu'une enquête globale de l'Assou serait menée et qu'elle durerait environ un an.

Après discussion, le Conseil municipal décide d'entreprendre les démarches pour effectuer ces travaux.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.